



## LUMIERE TURQUOISE

numéro 76 / Mai 2018

### Sommaire

LE ZOOM ECONOMIQUE .....	2
La situation macroéconomique et financière en Turquie.....	2
Les IDE turcs en 2017 .....	3
Les Partenariats Public-Privé en Turquie .....	4
L'actualité du dialogue Turquie-Union européenne.....	5
ENJEUX REGIONAUX .....	8
Enjeux économiques et perspectives de règlement des contentieux territoriaux en mer Caspienne.....	8
La stratégie chinoise <i>Belt and Road Initiative</i> 10	
LA TURQUIE DANS LE MONDE .....	12
Les relations commerciales et économiques entre la Turquie et l'Afrique .....	12
STRATEGIES SECTORIELLES.....	14
L'efficacité énergétique en Turquie .....	14
ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI .....	17
CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE .....	18
CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN .....	19

### EDITORIAL

Les élections présidentielles et législatives se tiendront en Turquie le 24 juin prochain (8 juillet en cas de second tour pour les élections présidentielles). L'issue de ces élections qui se transforment en un scrutin pour ou contre le Président Erdoğan est incertaine. Comme suite au référendum d'avril 2017, le nouveau Président aura des pouvoirs renforcés, justifiés notamment par la situation géopolitique régionale. Le scénario d'une cohabitation ou le Président gouvernerait avec un Parlement d'opposition n'est pas à exclure, bien qu'on ne sache pas encore comment l'exécutif et le législatif fonctionneraient dans le nouveau régime présidentiel. Les enjeux économiques ne sont pas un axe fort du débat politique, qui est plutôt l'occasion d'une série de promesses électorales visant à soutenir le pouvoir d'achat de certaines catégories d'électeurs, en décalage avec les besoins d'une économie proche de la surchauffe, d'évoquer quelques objectifs généraux (grands projets ou programmes nationaux, développement des exportations...) et d'un débat sur la mise ou non sous tutelle de la Banque Centrale. Ce contexte électoral couplé avec la situation géopolitique régionale, le relèvement des taux d'intérêts de la FED ou la dégradation de la note turque par plusieurs agences de notation, pèse sur l'image de la Turquie auprès des investisseurs accentuant ainsi la pression sur la livre turque (p2).

Contrairement à la Turquie, les élections anticipées du mois d'avril en Azerbaïdjan n'ont pas eu d'impact sur l'économie. Aucun changement de politique économique n'était attendu. Officiellement, le gouvernement entend poursuivre la mise en place de réformes structurelles afin notamment de développer le secteur non pétrolier. Toutefois, le prix du brut étant plus élevé que prévu initialement, le gouvernement s'apprête à augmenter la dépense publique ce qui certes soutiendra le retour de la croissance mais pourrait risquer d'affaiblir la volonté de mettre en œuvre des réformes difficiles.

La situation de l'économie turkmène reste très difficile à analyser en raison du manque de fiabilité des données gouvernementales. Elle cause cependant de plus en plus d'inquiétude aux observateurs étrangers en raison de la politique de contrôle des changes devenue extrêmement restrictive causant une pénurie de dollars. L'accès aux devises étrangères étant devenu quasi impossible pour les entreprises, le commerce courant serait en pleine déconfiture.

La Géorgie démontre une solidité certaine, malgré des fragilités structurelles liées à l'étroitesse de son marché et la forte dépendance de l'extérieur. Sous programme du FMI, elle recueille les louanges de l'ensemble des acteurs internationaux. Les prochaines élections présidentielles en Géorgie, prévues à l'automne 2018 sont porteuses d'incertitudes, tout comme les récentes manifestations dénonçant la corruption du système judiciaire.

Comme annoncé, cette édition fait un « focus » sur la relation UE-Turquie compte-tenu des nombreuses échéances qui se sont tenues au printemps : le comité de l'Instrument d'Aide de Préadhésion, la mise en place de nouveaux jumelages, le comité « Union Douanière » ou le dialogue ministériel économique et financier.

**Daniel GALLISSAIRES,**  
Chef du Service économique régional d'Ankara



## LE ZOOM ECONOMIQUE

### La situation macroéconomique et financière en Turquie

L'économie turque s'est approchée de la surchauffe en 2017. La croissance vigoureuse qu'a connue le pays a été alimentée par un soutien public important. La dynamique de la demande interne continue de dépasser les capacités de l'offre, alimentant l'inflation et contribuant au creusement du déficit commercial. Le déficit courant structurel s'est alourdi en 2017, renforçant la dépendance de la Turquie aux capitaux étrangers. Un atterrissage en douceur est anticipé pour 2018, avec un taux de croissance de 4,5%, mais les turbulences macroéconomiques rencontrées au T2 2018, matérialisant les fragilités structurelles de l'économie turque, ouvrent des perspectives plus incertaines. Celles-ci sont encore renforcées par la tenue des élections anticipées en juin, les propositions des principaux partis n'étant pas à la hauteur des enjeux économiques.

#### ***Une dégradation rapide de la situation macroéconomique et financière au T2 2018***

L'évolution d'indicateurs macroéconomiques, les développements géopolitiques et de politique nationale, la crainte affichée des économistes concernant les émergents, et l'appréciation actuelle et attendue du dollar, conduisent à la dépréciation de la livre turque. Cette dernière s'est progressivement accélérée en avril-mai pour atteindre un plus haut historique le 23 mai, dépassant le seuil de 4,93 TRY pour 1 USD. Depuis le début de l'année, la dépréciation est d'environ 22% par rapport au dollar et de 20% par rapport à l'euro. Face à cette crise de change, la Banque centrale a mené une opération de simplification en abandonnant le recours systématique à sa « *late liquidity window* » et en utilisant désormais le taux repo comme principal taux directeur (dont le taux est fixé au même niveau que le *late liquidity window*). Avant cela, la Banque avait fortement relevé son taux de *late liquidity window* de 300 pdb, qui était passé de 13,5% à 16,5%. Ces mesures d'urgence ont permis de stabiliser le taux à près de 4,6 TRY pour 1 USD, au 29 mai. La prochaine réunion, le 7 juin, sera particulièrement suivie.

Les effets de la dépréciation de la livre turque et d'un taux d'inflation à deux chiffres affectent l'économie

réelle. Plusieurs groupes turcs d'ampleur ont ainsi restructuré leur dette. Des entreprises publiques et des agences de l'Etat ayant des recettes en livre turque et des engagements en devises essaient d'obtenir des rééchelonnements voire des rabais importants de la part de leurs fournisseurs.

#### ***Les incertitudes politiques alimentent la dégradation des perceptions***

Les élections anticipées sont porteuses d'incertitudes supplémentaires. La politique budgétaire expansionniste à l'approche des élections est en décalage avec les besoins sur le plan monétaire. Le premier ministre Yildirim a présenté début mai un nouveau paquet de mesures comprenant diverses dépenses (dont des versements supplémentaires aux douze millions de retraités turcs), des restructurations de dettes et des amnisties fiscales. Ces nouvelles mesures représenteraient entre 22 et 24 Mds TRY (4,4 à 4,8 Mds €). Le gouvernement a par ailleurs proposé au Parlement de multiplier par deux les pensions des retraités au-dessus de 65 ans. L'effet de ces mesures sur le budget devrait être limité en 2018 mais conséquent en 2019 et les années suivantes. Les programmes des candidats n'apportent à ce stade aucun éclairage économique ni de référence à la nécessaire mise en œuvre de réformes structurelles. Ils se limitent ainsi à avancer une série de mesures visant à augmenter le salaire minimum, apporter un soutien aux agriculteurs (baisse du prix de l'essence), aux jeunes (bourses), aux personnes endettées (effacement et restructuration de dettes) et aux retraités. La reprise des réformes structurelles (renforcer la productivité, l'innovation, approfondir le marché des capitaux, améliorer le système éducatif...) nécessaires pour faire évoluer le modèle de croissance turc n'est pas ou que très peu évoquée.

Le regard porté par les observateurs sur la Turquie tend à se dégrader. Ainsi, après la dégradation de sa notation souveraine par Moody's de Ba1 à Ba2 en mars, S&P a annoncé le 1<sup>er</sup> mai la dégradation de sa note en devise étrangère de « BB » à « BB- », renforçant encore le caractère spéculatif des investissements. De la même façon, le dernier rapport du FMI au titre de l'article IV est sévère envers la Turquie, mettant en cause la perte de crédibilité de la Banque centrale, l'inadéquation de la politique budgétaire pro cyclique avec la conjoncture, la combinaison de déséquilibres internes et externes ainsi que les risques politiques et géopolitiques. L'enjeu

de la position de change des entreprises turques pourrait devenir une entrave majeure au climat des affaires, qui se maintenait jusqu'à présent, de même que les divers indicateurs de confiance, à un bon niveau. Outre les enjeux décrits, l'économie turque est surtout largement dépendante des changements susceptibles de survenir dans l'environnement économique international, que ce soit sur le cours de matières premières ou, plus encore, sur le redressement des taux américains.

### Les IDE turcs en 2017

En 2017, les IDE se sont stabilisés en Turquie, après l'important recul enregistré en 2016. Les flux à destination de la Turquie ont représenté 7,44 Mds USD. Le niveau de ces flux demeure affecté par les incertitudes liées au contexte politique national. L'Union européenne a confirmé sa première place dans les investissements en Turquie. Ces investissements restent dominés par les services, dont la part croît. La France se positionne en tant que 14<sup>ème</sup> pays investisseur en 2017, à 107 M USD. Les investissements turcs à l'étranger ont enrayé leur baisse pour se stabiliser à 3,18 Mds USD en 2017. Ces flux sont eux aussi dominés par l'Union européenne, bien que la part relative des Etats-Unis soit en croissance. La France est le 14<sup>ème</sup> destinataire des IDE turcs, à 30 M USD.

#### ***Les flux d'investissements directs à destination de la Turquie se sont stabilisés en 2017 et demeurent dominés par l'Union européenne et par les services***

Après une progression significative en 2015 suivie d'une année 2016 en net recul, les flux d'investissements directs en Turquie se sont stabilisés en 2017, à 7,44 Mds USD (-1,29% par rapport à 2016). Si la performance de 2015 s'explique par deux opérations majeures (BBVA/Garanti et Goldman Sachs/Socar Turquie), les flux d'IDE sont loin de retrouver en 2017 leur niveau de la période 2011-2013 (supérieurs à 10 Mds USD). L'instabilité de l'environnement juridique et réglementaire a pu avoir un impact sur le comportement des investisseurs, nationaux comme internationaux.

Les flux entrants restent dominés par l'Union européenne (à 28), qui représentait 65% des flux à destination de la Turquie en 2017, suivie par le Proche/Moyen-Orient (16%), l'Asie (7%) et les Etats-

Unis (3%). Le détail des pays investisseurs révèle la progression de l'Azerbaïdjan et de l'Australie en 2017, même si les Pays-Bas et l'Espagne continuent de dominer les flux entrants avec des montants autour de 1,5 Md USD. La France est le 14<sup>ème</sup> investisseur en flux en Turquie et le 9<sup>ème</sup> investisseur européen, à 107 M USD, devançant le Qatar.

Les parts enregistrées en 2017 sont similaires à celles observées pour le cumul sur les dix dernières années, hormis pour les Etats-Unis dont la part baisse (6% sur les dix dernières années contre 3% en 2017) et pour le Proche/Moyen-Orient qui voit sa part progresser (14% sur les dix dernières années contre 16% en 2017). En cumul sur les dix dernières années, les Pays-Bas et l'Espagne confirment leur performance mais l'Autriche et le Royaume-Uni se classent respectivement 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. L'Azerbaïdjan est le 8<sup>ème</sup> investisseur, derrière l'Allemagne et les Etats-Unis mais devant la Russie et la France. Cette dernière est le 10<sup>ème</sup> investisseur en Turquie et le 7<sup>ème</sup> investisseur européen sur la période 2008-2017, cumulant 3,8 Mds USD d'investissements.

La répartition sectorielle des flux entrants illustre l'importance des services, dont la part croît et qui représentaient 63,9% des flux en 2017, quand l'industrie et l'agriculture représentaient respectivement 35,7% et 0,42%. Entre 2016 et 2017, il faut relever le recul de l'industrie manufacturière, de la finance/assurance et de l'immobilier, dont les parts passent respectivement de 30% à 17%, de 23% à 19% et de 4% à 0,42% (soit une part similaire à celle de l'agriculture). D'autres secteurs sont, à l'inverse, en forte progression, parmi lesquels la logistique (+113%), la construction (+115%) ou encore l'énergie (+39%).

#### ***Les flux d'investissements directs originaires de la Turquie ont suivi une trajectoire similaire aux flux entrants, avec une progression marquée des services et une part importante des Etats-Unis***

Les flux d'IDE sortants ont enrayé le fort recul enregistré en 2016 (-40,6% par rapport à 2015), pour se stabiliser à 3,18 Mds USD (+2% par rapport à 2016) en 2017.

En 2017, l'Union européenne (à 28) représentait là encore la majorité des flux d'IDE (52%), quoique concurrencée plus nettement par les Etats-Unis (26%). Malgré les initiatives menées en direction de ces régions, le Proche/Moyen-Orient et l'Afrique demeurent minoritaires dans les flux en provenance de

Turquie, représentant respectivement 13% et 2% du total. Les flux en provenance de Turquie sont ainsi majoritairement destinés aux Etats-Unis en 2017, ceux-ci devant les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Azerbaïdjan. La France est le 14<sup>ème</sup> pays destinataire des IDE turcs (30 M USD, soit 0,94% du total), entre l'Italie et la Suisse.

Les principaux pays destinataires sur le cumul 2008-2017 sont les Pays-Bas (9,49 Mds USD), l'Azerbaïdjan (4,54 Mds USD), les Etats-Unis (4,5 Mds USD), suivis du Royaume-Uni (2,24 Mds USD) et de l'Allemagne (1,48 Md USD). La part du Proche/Moyen-Orient est en recul en 2017 par rapport à celle enregistrée en cumul sur les dix dernières années (18%). La meilleure performance relative des Etats-Unis en 2017 par rapport au cumul 2008-2017 est à mettre en perspective avec le léger recul enregistré par l'Union européenne, attribuable aux tensions entre la Turquie et ses principaux partenaires européens. La France se situe à la 21<sup>ème</sup> place, cumulant 192 M USD, ce qui dénote une meilleure performance en 2017.

Depuis 2013, les flux d'investissements turcs sont de plus en plus marqués par les services (1,74 Md USD, soit 55% du total en 2017), tandis que l'industrie est en recul (1,46 Md USD, soit 45% en 2017). La part de l'agriculture est en progression mais demeure marginale (21 M USD, soit 0,66% en 2017).

En 2018, les performances nationales devraient continuer à être déterminées par quelques transactions majeures, à l'image de l'opération QNB/Finansbank en 2016, au profit du Qatar, ou de l'opération Vitol/Petrol Ofisi en 2017, au profit des Pays-Bas. Compte tenu de l'importance du financement externe pour la Turquie, l'évolution du taux de couverture du déficit courant par les investissements directs demeurera un point d'attention, d'autant que celui-ci n'est plus que de 14,9% en 2017, soit une forte baisse depuis 2015 et un plus bas depuis dix ans (à l'exception de 2010). La proactivité de la Turquie en matière d'investissements internationaux est cependant à relever : selon la CNUCED, sur 37 Accords d'Investissement International établis dans le monde en 2016, la Turquie en a signés le plus (7). Réciproquement, la Turquie conserve un pouvoir d'attractivité pour les investisseurs internationaux, se classant selon la CNUCED parmi les pays hôtes les plus prometteurs sur la période 2017-2019.

## Les Partenariats Public-Privé en Turquie

Le recours aux partenariats public-privé (PPP) par les autorités turques est indissociable de la politique de grands projets menés depuis le début des années 2000. Si ce schéma contractuel est déjà défini légalement et institutionnellement, des pistes d'amélioration permettent d'envisager de nouveaux secteurs et des modes de financement alternatif. Le recours croissant aux PPP ces dernières années n'est pas sans conséquence sur les finances publiques.

### *Architecture turque en matière de PPP*

La Turquie recourt largement à des schémas de type partenariat public-privé (PPP) pour le financement de ses grands projets, au premier rang desquels les chantiers d'infrastructures. Les PPP se déclinent en quatre types de contrats, chacun régi par des règles différentes, parmi lesquels le BOT (build-operate-transfer) occupe la première place avec 47% des projets (106). La concession vient ensuite, avec 42% (93) des 225 projets signés dans le cadre des PPP. Les projets d'aéroports représentent la majorité des PPP avec 69,4 Mds USD des 135 Mds USD d'investissements.

Plusieurs lois interviennent pour encadrer la mise en œuvre des PPP en Turquie : (1) la loi de décembre 1984 autorisant les entreprises autres que l'Administration turque de l'électricité à produire, transmettre, distribuer et vendre de l'électricité (BOT) ; (2) la loi de juin 1994 relative aux investissements et services dans le cadre d'un BOT ; (3) la loi de juillet 1997 relative à la construction et l'exploitation de centrales dans le cadre d'un BO, et à la vente d'énergie ; (4) la loi de juillet 2005 relative aux services de santé et instituant les BRT ; (5) les lois relatives au transfert des droits d'exploitation.

La responsabilité institutionnelle des PPP est ainsi partagée entre plusieurs organes publics. Ce sont le Ministère du Développement, le Trésor turc et le Ministère des Finances qui sont au cœur de l'architecture, le Haut Conseil de Planification (YPK) représentant l'organe d'autorisation principal. L'Agence des marchés publics joue aussi un rôle important dans la supervision dans les procédures d'appel d'offres. Les principales autorités contractantes sont les Ministères des Transports, de la Santé, des Douanes et du Commerce, de l'Énergie ou encore de l'Éducation.

### **La Turquie fait figure de précurseur en matière de PPP**

La Turquie a été l'un des premiers pays de l'OCDE à recourir au schéma PPP. Depuis 1984, plusieurs PPP ont vu le jour dans les secteurs du transport, de l'énergie ou encore du tourisme. Parmi les 225 projets réalisés en PPP depuis 1986 en Turquie, 86 concernent des installations de production d'électricité (soit 38,8%), 42 des autoroutes et des lieux de services (18,7%), 22 des ports (9,8%), 21 des infrastructures médicales (9,3%), 18 des aéroports (8%), 17 des ports de plaisance et des installations de tourisme (7,6%), 15 des postes-frontière (6,7%), 2 des installations industrielles (0,9%), 1 des infrastructures culturelles et touristiques (0,4%), et enfin 1 des chemins de fer (0,4%). Avec une valeur d'investissement de 35,6 Mds USD, le nouvel aéroport d'Istanbul est le plus important projet de PPP de type BOT. Ces dix dernières années, plusieurs projets de grande envergure ont été lancés via le mécanisme de PPP, comme le pont de Yavuz Sultan Selim (troisième pont stambouliote), le Tunnel Eurasia, le pont d'Osmangazi, les hôpitaux de Yozgat et de Mersin ou encore la ligne de train à grande vitesse Istanbul-Ankara.

### **Evaluation du recours aux PPP et perspectives d'amélioration**

Plusieurs observations ressortent de l'analyse des PPP mis en œuvre jusqu'à présent :

- Utilisés surtout dans le secteur hospitalier et les transports, les PPP devraient pouvoir trouver d'autres domaines d'application à l'avenir, comme le traitement des déchets solides et des eaux usées, ce qui implique de revoir le cadre du dispositif des PPP ;
- Des difficultés de financement auprès des banques apparaissent, et des études techniques et juridiques sont initiées afin de préparer d'autres modes alternatifs de financement.

Le Plan de moyen terme (2018-2020) prévoit d'améliorer le modèle d'utilisation des PPP à la lumière des expériences nationales et internationales, et particulièrement de recourir à d'autres modèles que le BOT. Une nouvelle loi visant à uniformiser le régime applicable aux différents PPP pourrait être adoptée. Elle pourrait ainsi se substituer au corpus existant. La future loi PPP compte ainsi remédier au manque

d'harmonisation réglementaire et institutionnelle, en introduisant entre autre une nouvelle unité centrale des PPP (l'actuelle unité des PPP gère principalement le secteur de la santé) qui aura des responsabilités de supervision mais aussi de renforcement des capacités transversales.

### **L'actualité du dialogue Turquie-Union européenne**

Les relations entre la Turquie et l'Union européenne, dont les négociations d'adhésion ont débuté en 2005, ont été ponctuées par diverses échéances depuis le début de l'année 2018.

#### **Dialogue économique et financier**

Le 25 mai 2018 s'est tenu à Bruxelles le dialogue économique et financier entre la Commission européenne, la Banque centrale européenne, les Etats-membres et les représentants des pays candidats. Les recommandations concernant la Turquie portent sur la réduction des déséquilibres externes (notamment en augmentant l'épargne), l'accroissement de la transparence de la politique fiscale, la focalisation de la politique monétaire sur la stabilité des prix et le ciblage de l'inflation (en lien avec la surveillance de la qualité des actifs et des risques de change), la préservation de l'état de droit en vue de consolider le climat des affaires, l'adoption d'une stratégie dédiée à l'innovation et à la recherche et développement, la réforme du marché du travail pour le rendre plus inclusif, plus flexible et moins informel.

#### **Paquet élargissement**

Le Paquet élargissement rédigé par la Commission a été publié en avril dernier. Le rapport de progrès concernant la Turquie et rédigé dans ce cadre fait état de progrès réalisés par le pays sur un certain nombre de points, tout en mettant en lumière des axes d'amélioration. L'accent a été mis sur les critères politiques, en particulier sur le système judiciaire, l'organisation administrative et les droits fondamentaux. La lutte contre la corruption est prise en compte mais doit encore être renforcée, tandis que la Turquie a réalisé des progrès en matière de politiques migratoires et d'asile. Sur le plan économique, les avancées de la Turquie sont mises en lumière et le pays est décrit comme une économie de marché

opérationnelle. La Turquie apparaît préparée à s'insérer dans l'environnement concurrentiel européen. Le rapport de la Commission souligne l'importance des mesures prises par le gouvernement pour stimuler la croissance dans le contexte post-coup d'Etat, tout en rappelant les déséquilibres macroéconomiques auxquels le pays demeure confronté ainsi que l'importance du secteur informel. Des avancées ont été réalisées en matière énergétique (marché du gaz en particulier) et dans les dépenses de R&D, tandis que la qualité de l'éducation dispose d'une marge de progression.

Enfin, en matière de convergence vers l'acquis communautaire, la Turquie a atteint un haut niveau en matière de recherche scientifique et de droit des sociétés, des progrès ayant également été réalisés en matière de libre circulation des biens, de propriété intellectuelle, de services financiers, de politique industrielle et de douanes. Les problématiques liées à l'environnement, aux transports et aux marchés publics doivent quant à elles être approfondies.

### ***Programme de réforme économique 2018-2020***

Les évaluations par la Commission des programmes de réforme économique sont publiées pour la première fois en parallèle du Paquet élargissement. Le Programme de réforme économique 2018-2020, transmis à la Commission européenne en janvier 2018, ne contient pas d'objectif propre à se conformer aux recommandations européennes. Le Programme soumis par la Turquie reprend dans une large mesure les objectifs formulés dans le Programme de Moyen-Terme du Ministère du développement. Plan d'action pluriannuel pour la période 2018-2020, celui-ci a fixé des objectifs ambitieux en matière de croissance (5,5% par an) et d'inflation (5% en 2020), mais aussi de déficit de la balance courante (-3,9% du PIB en 2020) et de déficit budgétaire général (-1,3% du PIB en 2020).

### ***Rapport de la Cour des Comptes européennes sur l'assistance fournie au titre de l'Instrument d'Aide de Préadhésion***

La Cour des Comptes européenne a récemment publié son rapport relatif à l'évaluation des résultats de l'assistance fournie en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union. Cette aide, fournie au titre de l'Instrument d'Aide de Préadhésion (IAP), représente plus de 9 Mds

EUR sur la période 2007-2020. L'enveloppe IAP I couvre la période 2007-2013 et IAP II la période 2014-2020.

L'efficacité de l'aide apparaît contrastée. L'Instrument, dont les objectifs ont été clairement définis par la Commission, a en effet insuffisamment porté sur les problématiques d'Etat de droit, de gouvernance et de société civile. A l'inverse, les fonds ont permis de renforcer la capacité administrative et l'alignement de la Turquie avec l'acquis communautaire dans des domaines comme l'emploi, les douanes ou la fiscalité.

L'approche retenue pour IPA II diffère en cela qu'elle sera sectorielle et non plus fondée sur un projet donné. Par ailleurs, la Cour des Comptes suggère de plus recourir au levier de la conditionnalité des aides pour faire progresser la Turquie dans les domaines jugés prioritaires par la Commission.

### ***Comité IAP***

Un comité IAP, chargé de veiller à la coordination et à la cohérence générale des aides des différents volets de l'Instrument, s'est réuni le 15 mai en vue d'examiner le projet de révision de la stratégie indicatif multi-pays pour la période 2014-2020. Evoquant la nécessité de nouveaux emplois pour alimenter la croissance, le projet souligne notamment l'importance croissante et le potentiel de l'économie circulaire et digitale en Turquie. L'égalité de genre et le développement des organisations issues de la société civile sont également présentés comme un point clé de la convergence vers l'UE.

La question de la coordination avec les autres types d'assistance émanant de l'Union a également été mise en exergue. Le Green for Growth Fund (GGF), un partenariat public-privé initié en 2009 par le KfW et la Banque européenne d'investissement (BEI), a ainsi étendu avec succès ses activités en Turquie. La Turquie étant éligible au programme de coopération transfrontalière de la mer Noire, IAP II continuera à soutenir sa participation en vue de poursuivre le développement socio-économique de cette région.

### ***Jumelages institutionnels***

Dans le cadre du volet de coopération institutionnelle de l'Instrument d'Aide de Préadhésion de l'UE, 20 jumelages ont été menés depuis 2002 par la France en Turquie. Les domaines concernés couvrent l'environnement, l'énergie, l'agriculture, la justice et les

affaires intérieures, les transports ou encore le contrôle financier.

Les projets en cours portent sur les secteurs nucléaire (jumelage attribué à un consortium dont fait partie l'Autorité de Sûreté Nucléaire française, au profit de l'agence de régulation turque TAEK) et agricole (jumelage attribué à France Vétérinaire International et au Ministère de l'Agriculture). D'autres jumelages sont considérés à l'avenir, notamment dans le secteur aquacole (pêcheries), la France ne s'étant pas encore positionnée mais les experts étant disponibles.

### ***Comité Union douanière***

Un comité Union douanière s'est tenu à Ankara les 16 et 17 mai, réunissant des représentants de la Commission européenne, des Etats-membres et des Ministères turcs.

### ***Alignement sur la législation douanière de l'UE***

La Turquie a l'obligation d'aligner sa législation douanière sur la législation communautaire. À ce jour, la législation turque est largement alignée sur l'ancien code des douanes communautaire. Toutefois, le projet de loi élaboré en vue de l'alignement sur le nouveau code des douanes de l'Union doit encore être adopté. Le projet de loi a été mis en ligne pour consultation publique. La Turquie doit fournir à la Commission un état d'avancement sur le projet de loi et sur ses projets d'harmonisation complète de la législation douanière turque avec celle de l'UE. La Commission a par ailleurs demandé des éclaircissements sur certains éléments de la législation douanière de la Turquie qui ne semblent pas totalement conformes au droit de l'UE, notamment sur les zones franches et sur la gestion des contingents tarifaires.

### ***Alignement tarifaire à l'importation : des droits de douane supplémentaires appliqués par la Turquie sur les importations***

En 2011, la Turquie a commencé à introduire des augmentations tarifaires, ou « droits additionnels », pour certains produits provenant de pays tiers. Depuis lors, la Turquie a élargi le champ d'application de ces droits supplémentaires à un nombre croissant de produits, malgré son obligation, dans le cadre de l'Union douanière, de respecter les droits d'importation de l'UE vis-à-vis des pays tiers. Jusqu'à présent, la Turquie a pris 23 décisions couvrant chacune un nouvel

ensemble de produits soumis à des droits supplémentaires, notamment les chaussures, les cosmétiques, les appareils ménagers, certaines machines, les tracteurs, les motocyclettes, les pneus, etc.

Malgré la libre circulation dans le cadre de l'Union douanière, la mesure s'applique également aux marchandises d'origine tierce entrant en Turquie en provenance de l'UE, sauf s'il est prouvé que les marchandises proviennent de l'UE ou des pays partenaires de la Turquie.

### ***Origine du pays tiers et déclarations des exportateurs***

Le 30 décembre 2017, le Ministère de l'Économie a publié un communiqué concernant la mise en œuvre des droits additionnels, obligeant les exportateurs de l'UE à soumettre un formulaire de déclaration indiquant l'origine européenne et le nom de la société productrice. Le communiqué est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2018. La Commission a reçu des plaintes de certaines industries concernant un fardeau administratif potentiellement créé par la mesure. Un certain nombre d'Etats-membres de l'UE ont également exprimé leurs vives préoccupations au sujet de cette nouvelle exigence. La Commission a de nouveau formulé des préoccupations concernant cette mesure et demandera à la Turquie quelles sont les possibilités de réduire la portée de son application et de réduire la charge administrative - tout en soulignant que toute la question des droits supplémentaires n'est pas acceptable et risque de compromettre le fonctionnement de l'Union douanière à long terme.

### ***Alignement SGP : Passif additionnel***

L'écart de la Turquie par rapport aux tarifs douaniers communs de l'UE sous la forme de droits additionnels est aggravé par son écart par rapport aux préférences tarifaires SGP (Système Généralisé de Préférences). La Turquie n'applique pas de système SPG+ et la portée de ses préférences a divergé de celle de l'UE en termes de pays et de gamme de produits. La Commission a demandé à la Turquie de respecter ses obligations au titre de l'Union douanière en ce qui concerne l'application des préférences tarifaires de l'UE à nos pays partenaires du SGP.

### ***Alignement des ALE et négociations en cours sur les ALE***

Conformément à la pratique de longue date de mise en œuvre de l'Union douanière et en vue de faciliter l'alignement de la Turquie sur les accords de libre-échange (ALE), la Commission et les autorités turques s'informent mutuellement de l'état d'avancement des négociations commerciales bilatérales conclues et en cours.

La Turquie a affirmé que les ALE avec la Serbie, la Géorgie et le Monténégro ont été révisés et que la Turquie souhaitait conclure un accord avec la Mongolie. A noter qu'il y a eu un accord d'association entre la Mongolie et l'UE en novembre 2017.

La Turquie a également affirmé qu'elle entrait dans la phase terminale des négociations de libre-échange avec le Qatar et le Venezuela. L'UE a quant à elle récemment conclu deux accords avec le Japon, Singapour et le Mexique. Des négociations sont également en cours avec la Tunisie.

### ***Aides d'État***

Le cadre législatif turc apparaît partiellement conforme à l'acquis communautaire. La réglementation sur les aides d'État ne couvre pas les secteurs de l'agriculture, de la pêche ou des services, qui ne font pas partie de l'Union douanière UE-Turquie. La loi turque sur le contrôle et la surveillance des aides d'État est globalement conforme aux articles 107 et 108 du TFUE. Cependant, il est nécessaire de faire une mise à jour de l'application de la législation.

### ***Application des droits de la propriété intellectuelle***

La Commission se concentre sur certaines questions-clés en matière de respect des droits de la propriété intellectuelle en Turquie, notamment en raison des problèmes importants de contrefaçon en Turquie.

La Commission a soulevé les questions des mandats de perquisition et de saisie, la procédure de destruction et stockage de marchandises commerciales, les tribunaux spécialisés en Turquie, la contrefaçon en ligne et les piratages des droits d'auteur en Turquie, le régime d'épuisement et les hologrammes dans le secteur de l'édition.

## ENJEUX REGIONAUX

### Enjeux économiques et perspectives de règlement des contentieux territoriaux en mer Caspienne

Le statut de la mer Caspienne, plus large étendue d'eau salée enclavée au monde, a longtemps été gouverné par une série d'accords bilatéraux entre les deux puissances riveraines, l'URSS et l'Iran. La dissolution de l'Union soviétique et l'émergence de quatre nouveaux Etats en 1991 a toutefois créé un vide juridique qui perdure à ce jour.

Si tous les Etats conviennent que seul la signature d'un nouveau traité pourrait permettre de sortir de l'impasse, les partis concernés peinent toujours à s'accorder sur la délimitation des frontières maritimes. Les négociations se déroulant à intervalles réguliers depuis une trentaine d'années butent principalement sur la question du régime juridique à appliquer à la mer Caspienne, nécessitant au préalable de trancher la question du statut de la Caspienne (mer ou lac). Compte tenu de l'importance fondamentale de ce point pour la répartition des ressources énergétiques présentes dans les zones contestées et de l'absence de base juridique claire, chaque Etat fait évoluer ses positions en fonction de ses intérêts, empêchant jusqu'à présent toute avancée significative.

### ***Un régime juridique contesté : mer ou lac ?***

Les traités soviéto-iraniens de 1921 et 1940, ainsi que l'arrangement administratif bilatéral de 1954 faisaient de la mer Caspienne une « mer soviétique et iranienne », exploitée en commun par les deux puissances riveraines. Dans les faits, cette dernière était principalement sous contrôle soviétique, l'Iran ne disposant que d'une portion réduite (13,8%) située le long de sa façade maritime nord, délimitée par la ligne Astara-Hasankuli. Par la suite, au début des années 70 le secteur soviétique de la mer Caspienne a été lui-même divisé par le ministère soviétique du pétrole et du gaz en quatre secteurs régionaux, attribués aux républiques soviétiques de Russie, d'Azerbaïdjan, du Turkménistan et du Kazakhstan. L'Union soviétique restant dans ce cadre l'unique propriétaire de l'ensemble des ressources naturelles, cet arrangement n'avait alors qu'une portée purement administrative. La dissolution de l'URSS en 1991 et l'émergence de nouveaux Etats a alors radicalement changé la donne.

S'appuyant sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, le Turkménistan a en 1993 adopté une loi proclamant sa souveraineté sur une portion de la mer Caspienne. Egalement partisan de l'application de la Convention de 1982 au cas de la mer Caspienne, l'Azerbaïdjan est allé plus loin en 1994 en inscrivant dans la constitution du pays la propriété d'une portion de la mer. Le Kazakhstan est également sur la même ligne, en considérant que la Caspienne entre dans le champ d'application de la Convention de 1982 sur le droit de la mer.

La Russie, s'appuyant sur les traités soviéto-iraniens et l'acte fondateur de la CEI garantissant le respect des accords passés par l'URSS, défend pour sa part la thèse du lac. De ce fait, Moscou proposait initialement l'exploitation en commun des ressources de la Caspienne via un consortium international. Avec la découverte d'importants gisements d'hydrocarbures, la position russe a depuis évolué et le pays soutient actuellement la division du sous-sol de la Caspienne en cinq secteurs nationaux, tandis que les eaux de surface resteraient exploitées en commun.

La position de l'Iran rejoint en partie celle de la Russie, Téhéran s'inscrivant dans la continuité des traités soviéto-iraniens définissant la Caspienne comme une mer fermée devant être exploitée à parts égales (20%). L'Iran insiste en outre particulièrement sur l'impossibilité d'exploiter les ressources contestées tant qu'un nouveau traité global n'a pas été ratifié. Le pays rejette ainsi l'ensemble des accords bilatéraux noués entre Etats riverains en l'absence de solution collective.

### ***L'enjeu de la répartition des gisements contestés***

Outre l'absence de base juridique claire pouvant permettre de trancher la question du statut de la Caspienne, la découverte de nombreux gisements d'hydrocarbures en zones contestées a entraîné un durcissement des positions nationales, les gisements situés en lisière des zones revendiquées focalisant les tensions entre les Etats riverains. En effet, en fonction du régime juridique appliqué à la Caspienne (mer ou lac), la répartition des réserves d'hydrocarbures entre Etats connaît d'importantes variations.

A l'heure actuelle, deux gisements contestés concentrent l'essentiel des tensions. Le premier conflit concerne la propriété du gisement de Kapaz (Serdar pour l'Azerbaïdjan), revendiqué par l'Azerbaïdjan et le

Turkménistan. En 1997, la compagnie pétrolière d'Etat azerbaïdjanaise SOCAR s'est associée aux russes Lukoil et Rosneft pour assurer l'exploration et l'exploitation du gisement. Le Turkménistan a très fortement réagi, le président Niazov déclarant que la zone appartenait au Turkménistan, entraînant une détérioration durable des relations entre les deux pays. L'accession en 2006 à la présidence du Turkménistan de G. Berdimuhammedov n'a pas permis de sortir de l'impasse. Au contraire, les tensions se sont accrues en 2008, l'Azerbaïdjan dépêchant à deux reprises des navires militaires pour empêcher des activités de prospection dans le secteur du gisement contesté de Kapaz/Serdar. Pour sa part, le président turkmène a annoncé en 2009 son intention de porter l'affaire devant la Cours internationale d'arbitrage.

Le Turkménistan conteste toujours par ailleurs la propriété par l'Azerbaïdjan d'une portion du gisement ACG (Azeri-Chirag-Gunashli), exploité par l'Azerbaïdjan depuis 1994 après la signature du « contrat du siècle » avec un consortium dirigé par le britannique BP.

Un second conflit oppose par ailleurs l'Azerbaïdjan à l'Iran au sujet de la propriété du gisement d'Alov (Alboz pour les iraniens). En 1998, Bakou a attribué à un consortium international un permis d'exploration de la zone, décision condamnée par l'Iran. Téhéran s'est alors associé à un autre consortium international pour entreprendre des activités de prospection dans la zone contestée. La situation s'est envenimée jusqu'au mois de juillet 2001, l'Iran dépêchant alors plusieurs navires militaires afin de faire cesser les activités d'exploration de BP dans la zone. A la suite de ce coup de force, toutes les activités de prospection ont été suspendues et le développement du champ gelé.

L'absence de cadre juridique stable en Caspienne constitue également un frein à la réalisation de plusieurs projets stratégiques d'oléoducs et gazoducs régionaux, à l'étude depuis le milieu des années 1990. La mise en service d'un gazoduc transcasprien entre le port de Turkmenbaschi et le terminal de Sangachal (Bakou) permettrait en particulier d'acheminer le gaz turkmène et kazakh en Europe via le Caucase, en contournant la Russie et les pays de transit traditionnels. Le projet s'inscrirait ainsi dans le prolongement du gazoduc Sud Caucase et de l'oléoduc BTC, acheminant depuis 2006 le pétrole brut des champs offshore azerbaïdjanais vers la Méditerranée.

Dans ce contexte, la Turquie, le Turkménistan, la Géorgie, l'Azerbaïdjan ont signé en 1999 une déclaration intergouvernementale censée ouvrir la voie à réalisation d'un gazoduc transcasprien. Les négociations se sont toutefois rapidement enlisées au cours de l'année 2000, compte tenu de désaccords persistants entre les acteurs du projet. Outre l'opposition de la Russie à la construction en Caspienne (officiellement pour des considérations environnementales), d'un pipeline susceptible d'éroder sa position dominante sur le marché européen du gaz, l'Azerbaïdjan et le Turkménistan ne sont pas parvenus à s'entendre sur la maîtrise d'ouvrage et la répartition des capacités du futur gazoduc.

### ***Avancées récentes et perspectives de résolution***

Si un règlement définitif de l'ensemble des contentieux reste une perspective lointaine, plusieurs signaux permettent d'espérer des avancées réelles sur la question du statut de la Caspienne. Le Turkménistan en particulier, auparavant inflexible dans ses revendications, a modifié sa position. Confronté à la chute drastique des prix des hydrocarbures ainsi qu'à l'arrêt de ses livraisons de gaz naturel à la Russie et à l'Iran en raison de désaccord sur les termes des contrats, le pays a en effet un besoin vital de trouver de nouveaux débouchés. Dans ce contexte, les contacts entre représentants Azerbaïdjanais et Turkmènes se sont intensifiés en 2017, Achgabat semblant désormais prêt à régler le contentieux sur les gisements contestés et à relancer le projet de gazoduc transcasprien, également soutenu par l'Union européenne.

Par ailleurs, un nouveau cycle de négociations regroupant les cinq Etats s'est tenu à Moscou en décembre 2017. A l'issue de la rencontre, le ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov, a indiqué que les participants avaient validé un projet de convention sur le statut juridique de la Caspienne, ouvrant la voie à une résolution définitive de la question. L'Iran a cependant émis certaines réserves dès le 15 décembre 2017, indiquant que des points clés restaient non-résolus, en particulier le tracé des secteurs nationaux potentiels. Toutefois, le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères a pour sa part indiqué que la démarcation en détail des secteurs de la Caspienne pourrait faire l'objet de protocoles additionnels et n'était donc pas incompatible avec la signature du projet de convention. La possibilité d'une signature imminente a de

nouveauté été évoqué début mai 2018, le vice-ministre russe des Affaires étrangères, Grigory Karassine indiquant que cette dernière pourrait intervenir au mois d'août 2018 à Astana, au cours du prochain sommet réunissant les 5 Etats riverains. Si l'annonce se concrétise, il s'agira d'un pas important vers la résolution de ce contentieux aux implications économiques et géopolitiques majeures.

### ***La stratégie chinoise Belt and Road Initiative***

Le projet des nouvelles routes de la soie (« *Belt and Road Initiative* » ou « *BRI* ») a été lancé en 2013 par le Président chinois Xi Jinping. Il consiste en six routes principales, dont une passe par la Turquie et le Turkménistan (*China-Central Asia-West Asia Economic Corridor*).

### ***Les motivations de la Chine dans la région sont principalement économiques et liées au secteur de l'énergie***

En Turquie et en Géorgie, la Chine n'a pas de motivations géopolitiques directes. La Géorgie entend tirer parti du projet en faisant la promotion active du « *Middle Corridor* » pour être un hub de transit dans le Caucase. Elle dispose également d'une ouverture privilégiée sur la mer Noire, et d'un nouvel accès ferroviaire à la Turquie (ligne BTK). Certes, la Chine perçoit la Turquie comme une tête de pont vers l'Europe et, dans une moindre mesure, comme une base arrière pour les projets d'entreprises chinoises dans les pays du Caucase et d'Asie centrale, mais ses motivations sont surtout économiques.

Au Turkménistan et en Azerbaïdjan, la Chine affiche son intérêt pour le secteur de l'énergie. Le Turkménistan est un grand fournisseur énergétique de la Chine, de gaz particulièrement, avec trois gazoducs dont elle a financé la construction. En Azerbaïdjan, la Chine semble afficher un intérêt particulier dans la pétrochimie.

### ***Peu de projets sont labellisés BRI, le projet phare étant la ligne ferroviaire BTK***

La Turquie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie sont impliquées dans un grand projet ferroviaire labellisé BRI, la ligne BTK (Bakou-Tbilissi-Kars). Inauguré en octobre 2017, il a fait l'objet depuis 2015 d'une coopération avec la Chine, l'objectif étant de faire transporter des produits chinois par cette voie, et ce même s'il n'a pas fait l'objet

d'investissements chinois. La Turquie (depuis janvier 2018) et la Géorgie sont aussi impliquées dans le TITR (Route internationale transcaspienne), ce qui donne plus de résonance au « *Middle Corridor* », présentée comme étant une route alternative aux six routes principales de la BRI. Au Turkménistan, aucun projet d'infrastructure n'a été certifié comme relevant du programme. Les projets BRI sont ainsi considérés comme des sujets politiques et, à ce titre, très peu d'informations sont disponibles.

En Turquie, les projets BRI sont souvent des projets déjà planifiés opportunément labellisés BRI. La Turquie a par exemple signé en octobre 2015 un mémorandum d'entente avec la Chine afin d'harmoniser son projet de *Middle Corridor*, lancé en 2013 avec ses partenaires du Conseil turcique, avec l'initiative chinoise BRI. En dehors de la ligne ferroviaire BTK, le gouvernement inclut sous la bannière BRI d'autres projets d'infrastructures connectant les continents européen et asiatique : le doublement du tunnel ferroviaire « Marmaray » sous le Bosphore (achevé en 2013), le troisième pont sur le Bosphore « Yavuz Sultan Selim » (terminé en 2016) qui inclut une voie ferrée, le tunnel routier « Eurasia » (ouvert en 2016), le pont Çanakkale sur le détroit de Dardanelles (en construction) et le troisième aéroport d'Istanbul (inauguration prévue le 29 octobre 2018).

### ***Les investissements chinois dans ces pays s'accroissent mais restent encore limités***

Au Turkménistan et en Azerbaïdjan, la plupart des investissements chinois se concentrent dans le secteur de l'énergie. Le stock des investissements chinois aurait atteint 4 Mds USD fin 2016 au Turkménistan, tandis qu'il s'élève à 770 M USD en Azerbaïdjan au début de l'année 2018. En Géorgie, les investissements chinois restent limités à la présence visible du Hualing Group, qui a investi plus de 500 M USD dans huit projets depuis 2007, sur un total de 2 Mds USD d'investissements chinois. Les IDE chinois se sont jusqu'à présent orientés vers des projets immobiliers mais, plus récemment, une montée en gamme et une réorientation vers des infrastructures terrestres est visible.

En Turquie, les flux d'IDE chinois en Turquie, quasiment inexistantes avant 2015, ont commencé à augmenter notamment grâce à la stratégie BRI, mais restent limités (les flux entrants représentant 1,5% du total en 2017). 359 entreprises chinoises sont présentes en Turquie, la

majorité d'entre elles évoluant dans le commerce, mais également dans l'industrie et les services.

### ***Des obstacles existent pour la mise en pratique de la stratégie BRI***

Le développement de la stratégie BRI doit faire face à des obstacles pratiques dans chaque pays. En Turquie, le rapprochement est d'abord motivé par des questions économiques : la Turquie espère en effet attirer de nouveaux investissements chinois afin de rééquilibrer une balance courante largement déficitaire. En revanche, les entreprises sont prudentes face à la concurrence chinoise, comme peuvent en témoigner les nombreuses procédures anti-dumping mises en œuvre par le Ministère du Commerce turc.

Au Turkménistan, la présence économique chinoise est perçue comme étant vitale dans le secteur énergétique, car la Chine apparaît comme le seul client du Turkménistan, après l'arrêt des livraisons de gaz à la Russie en janvier 2016 puis à l'Iran en janvier 2017. Toutefois, là encore, l'influence chinoise croissante dans la région est perçue diversement, et cette coopération reste ainsi limitée au secteur gazier.

En Azerbaïdjan, de nombreux accords avec la Chine ont été signés mais un obstacle fondamental aux investissements chinois demeure celui de la réticence du gouvernement à accorder la garantie souveraine aux prêts internationaux. L'autre obstacle est la traversée de la mer Caspienne, d'autant que les questions ferroviaires et aériennes sont prioritaires pour la Chine, tandis que les questions maritimes sont reléguées au second plan. La Géorgie a signé des accords de libre-échange avec la Chine et l'UE. L'impact immédiat et visible a été l'augmentation forte des exportations de vin vers la Chine, même si pour le moment les investissements chinois restent limités à la présence visible du Hualing Group.

Plus largement, un risque est lié aux sanctions américaines contre l'Iran, pays pivot de l'une des six routes de la soie passant par la Turquie et le Turkménistan, la Chine semblant cependant vouloir maintenir ses relations avec l'Iran. L'autre risque pour les pays de la zone est que les routes de la soie passant plus au nord, promues par la Russie, soient opérationnelles plus rapidement et commercialement plus pertinentes que les routes passant par le Caucase ou l'Iran.

## LA TURQUIE DANS LE MONDE

### Les relations commerciales et économiques entre la Turquie et l'Afrique

L'influence économique de la Turquie en Afrique est montée en puissance au cours des années 2000. Celle-ci se base notamment sur une diplomatie économique active et une présence massive des entreprises turques. Les échanges commerciaux entre le continent et la Turquie n'ont cessé d'augmenter jusqu'à 2013, pour stagner depuis lors. L'année 2017 a cependant vu une reprise de ces échanges, que les autorités turques aimeraient multiplier par cinq d'ici à 2023.

***L'influence économique turque en Afrique : une stratégie basée sur une diplomatie économique active et une présence massive des entreprises turques***

***Des investissements directs à l'étranger limités mais des entreprises turques actives***

Les investissements croisés entre la Turquie et l'Afrique restent assez limités. En effet, en 2017 le flux des IDE de la Turquie vers l'Afrique n'a été que de 78 M USD, soit à peine 2,45% du total des IDE turcs. Ces investissements sont majoritairement destinés à l'Afrique du Nord, notamment l'Algérie et l'Égypte. Quant aux investissements africains en Turquie, ceux-ci sont assez marginaux, ne représentant en 2017 que 0,6% (43 M USD) du total des investissements en Turquie.

Les entreprises turques sont en revanche présentes sur le continent. L'exemple de Turkish Airlines démontre l'importance du continent aux yeux de la Turquie : alors que la compagnie ne desservait que quatre villes d'Afrique subsaharienne en 2008, elle est implantée aujourd'hui dans 32 pays du continent (45 villes). D'autres grandes entreprises turques sont également actives sur le continent notamment dans le secteur de la construction, comme Gülsan, Enka (fabrique de ciment en Éthiopie), Rönesans (centres commerciaux, hôtels et universités notamment au Gabon, en Libye et au Nigéria), SUMMA (centre de congrès et complexe du centre-ville de Brazzaville), Tekfen (infrastructures d'irrigation en Libye) ou encore Limak (qui a notamment remporté l'appel d'offres pour la construction et la gestion pour 25 ans du nouvel aéroport de Dakar au Sénégal). Dans le secteur minier ou de l'énergie, des entreprises comme Tosalı (exploitation de fer et

d'acier en Algérie) ou Karadeniz Powership (fournisseur d'électricité au Ghana) représentent les intérêts turcs. Les entreprises turques du secteur du BTP étaient très présentes en Libye à l'époque du colonel Kadhafi et tentent aujourd'hui de se réimplanter.

Lors des récentes visites de M. Erdogan sur le continent, la Turquie a obtenu de nombreux projets de partenariats entre des entreprises turques et locales et quelques grands contrats (participation au financement et à la construction d'une partie du réseau ferroviaire de la Tanzanie, création d'un terminal maritime d'exportation de gaz naturel au Soudan, construction d'un nouvel aéroport et d'un pont au Tchad). Toutefois, la prudence est de mise étant donné la formulation peu contraignante de ces accords (mémoire d'entente). Il convient donc de veiller à leur matérialisation effective dans le futur.

***Une diplomatie économique active basée sur des liens forts et une aide au développement conséquente***

Les échanges commerciaux et économiques entre la Turquie et l'Afrique sont soutenus par une diplomatie économique proactive de la part de la Turquie. En effet, l'année 2005 est déclarée « année de l'Afrique » et M. Erdogan devient le premier Premier ministre turc à visiter un pays d'Afrique subsaharienne (Éthiopie et Afrique du Sud en mars 2005). Depuis, M. Erdogan a visité plus de 40 fois le continent africain dans 26 pays différents, généralement accompagné par une délégation de chefs d'entreprises. Ces visites sont souvent associées à un forum d'affaires organisé par DEIK, pour qui l'Afrique est une priorité.

Outre ces visites fréquentes, la Turquie a ouvert des représentations dans une grande partie du continent, passant de 12 ambassades en 2009 à 48 représentations en avril 2018. Le pays entretient également des liens étroits avec l'Union africaine et met aussi l'accent sur la coopération culturelle et universitaire, accueillant lors de l'année scolaire 2016-2017 14 202 étudiants originaires de 52 pays d'Afrique, soit environ 13,1% du total des étudiants étrangers présents dans le pays.

Le domaine de l'humanitaire et de l'aide au développement est également un secteur clé de la diplomatie économique turque en Afrique. L'agence TİKA a commencé à intervenir sur le continent dès 2005 et, selon son rapport de 2016, la Turquie est le premier

contributeur d'aide publique au développement (APD) par rapport à son revenu national brut (RNB) (0,69% du RNB en 2016, soit 7,9 Mds USD). Cette même année, deux pays africains se trouvent parmi les dix premiers receveurs d'aide : la Somalie, en 2<sup>nd</sup>e position avec 59,6 M USD (loin derrière la Syrie et ses 5,8 Mds USD) et le Niger en 10<sup>ème</sup> position avec 22 M USD.

### ***Un décollage des relations commerciales depuis les années 2000, au profit de l'Afrique du Nord***

Le volume des échanges, porté en grande partie par la proactivité du DEIK (Conseil des relations économiques extérieures de la Turquie) dans la région, a été multiplié par 6,5 depuis 2002. Ainsi, les échanges commerciaux entre l'Afrique et la Turquie sont passés de 2,9 Mds USD en 2002 à 18,9 Mds USD en 2017, dont 11,7 Mds USD d'exportations turques vers l'Afrique et 7,2 Mds USD d'importations depuis l'Afrique, soit un excédent commercial de 4,5 Mds USD pour la Turquie. En part relative, les exportations turques vers l'Afrique représentaient 4,7% du total des exportations en 2002 contre 7,4% en 2017. Les importations turques depuis l'Afrique quant à elles représentaient 2,4% des importations totales en 2002 contre 3,1% en 2017.

Aujourd'hui les principaux partenaires commerciaux de la Turquie sur le continent restent situés au Nord du Sahara : en 2017, 64% du total des exportations vers l'Afrique et 58% des importations se faisaient avec l'Égypte, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. La part de l'Afrique subsaharienne a néanmoins augmenté en 15 ans : de 25% du total des exportations vers l'Afrique en 2002, celle-ci passe à 32% en 2007 et 29% en 2012. Pour ce qui est des importations, la part était de 31% en 2002, contre 56% en 2007 puis 44% en 2012.

Selon les données de TürkStat, le premier partenaire commercial de la Turquie en Afrique est l'Égypte. L'Égypte est le 19<sup>ème</sup> client de la Turquie, avec 2,4 Mds USD d'exportations en 2017, soit 20% du total des exportations turques vers l'Afrique (mais seulement 1,5% du total des exportations turques dans le monde). Le pays est un fournisseur de second plan pour la Turquie, les importations s'élevant à 2 Mds USD en 2017, soit 28% du total des importations turques depuis l'Afrique (pour seulement 0,8% du total des importations turques). Le second partenaire commercial du continent est l'Algérie, vers laquelle la Turquie a exporté pour 1,7 Md USD (14% du total des exportations turques en Afrique) en 2017 et importé

pour 770 M USD (11% des importations turques en Afrique). En Afrique subsaharienne le premier partenaire commercial reste l'Afrique du Sud, vers laquelle la Turquie a exporté en 2017 pour 480 M USD (4% des exportations turques en Afrique) et importé pour 1,7 Md USD (23% des importations turques depuis l'Afrique).

### ***Baisse des échanges commerciaux entre 2013 et 2016 : recul passager ou repli structurel ?***

Si le commerce entre l'Afrique et la Turquie n'a cessé d'augmenter entre 2002 et 2013, atteignant un pic cette année-là (20,2 Mds USD d'échanges commerciaux), l'année 2014 marque le début d'une baisse de ces échanges. En effet, le volume des échanges commerciaux passe en 2014 à 19,7 Mds USD, puis 17,6 Mds USD en 2015 et enfin 16,8 Mds USD en 2016. Ce sont surtout les exportations turques qui sont touchées par cette baisse : de 14,1 Mds USD d'exportations vers l'Afrique en 2013 (soit 9,3% du total des exportations de la Turquie), celles-ci arrivent finalement à 11,4 Mds USD en 2016 (8% du total). Les importations ont également baissé mais seulement en volume : alors qu'elles passent de 6,0 Mds USD d'importations en 2013 à 5,4 Mds USD en 2016, leur part relative dans le total des importations turques passe de 2,4% à 2,7% sur la même période.

Les causes de cette baisse des échanges commerciaux semblent être multiples. Tout d'abord, la crise entre le gouvernement turc et l'imam Fetullah Gülen qui s'est amorcée dès 2013 à contribuer à un refroidissement des relations entre la Turquie et l'Afrique, celui-ci étant un rouage essentiel de la stratégie turque sur le continent notamment au travers de son vaste réseau d'écoles privées. La baisse des échanges commerciaux peut également être une conséquence directe de la chute, à l'été 2014, des cours des principales matières premières importées et exportées par la Turquie en Afrique comme le pétrole, le fer ou l'or (effet prix). La chute du cours des matières premières a également eu un impact sur les revenus des pays africains et donc sur leur capacité à importer des produits.

L'année 2017 a constitué une année de relance pour les relations commerciales entre l'Afrique et la Turquie. Le total des échanges a été de 18,9 Mds USD, soit une hausse de 12,5% par rapport à 2016. Le volume des exportations a augmenté pour la première fois depuis 2013, atteignant 11,7 Mds USD (+2,4% par rapport à

2016) et les importations ont connu une hausse en volume de 34,2% en un an (5,4 Mds USD en 2016 contre 7,2 Mds USD en 2017). La Turquie est optimiste par rapport à l'avenir de ses relations commerciales avec l'Afrique et semble penser que ces années de stagnation n'étaient que passagère : l'objectif affiché est d'atteindre le seuil des 100 Mds USD d'échange en 2023. La question importante est de savoir si cette baisse des échanges commerciaux et économiques entre 2013 et 2016 n'était que passagère. Dans ce scénario, on peut considérer que l'année 2017 constitue un « retour à la normale » grâce à la remontée des cours des matières premières. La baisse/stagnation des échanges commerciaux peut à l'inverse être perçue comme structurelle, soit par l'inadaptation de la production turque à la demande africaine, soit par la structure fragile des modèles de financement et la rareté des ressources de financement. La Turquie envisage à l'avenir de promouvoir le modèle de partenariat public-privé, qu'elle utilise elle-même massivement.

## STRATEGIES SECTORIELLES

### L'efficacité énergétique en Turquie

L'efficacité énergétique est devenue une ressource stratégique pour la Turquie pour soutenir sa croissance économique et atteindre ses objectifs climatiques et environnementaux. Depuis 2007, les autorités ont mis en place un cadre juridique étoffé et déployé une large palette d'outils de politique publique pour amorcer le développement du marché avec l'aide notable des institutions financières internationales (Banque mondiale, BERD, banques nationales de développement). Le Plan d'action national pour l'efficacité énergétique, publié en janvier 2018, représente une avancée salubre pour atteindre l'objectif de réduction de 14% de la consommation d'énergie d'ici à 2023. Un investissement de plus de 11 Mds USD est prévu pour les prochaines années dans ce domaine encore en développement.

### *L'efficacité énergétique est devenue une nécessité stratégique pour la Turquie*

La Turquie connaît une forte croissance de sa consommation d'énergie soutenue par la croissance de son économie. Entre 2005 et 2015, la consommation d'énergie primaire a augmenté de 46% pour s'élever à

129,7 millions de tonnes équivalent pétrole. Cette tendance est soutenue principalement par la forte croissance de l'économie turque (hausse de 65% du PIB entre 2005 et 2015, soit une croissance annuelle moyenne de +5,2%), tirée par une démographie dynamique et un fort développement du secteur industriel. Si l'industrie est le secteur le plus consommateur (36,1% de l'énergie finale consommée), le secteur tertiaire a connu la plus forte croissance de sa consommation entre 2004 et 2014 et représente 17,6% de l'énergie finale consommée. Par ailleurs, la consommation d'énergie par habitant, qui est aujourd'hui la plus faible parmi les pays membres de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) (1,7 tep par personne par an), devrait augmenter dans les prochaines années à mesure que l'économie turque se rapproche du profil de celles des pays développés.

Dans ce contexte de croissance de la demande d'énergie, l'efficacité énergétique, définie comme la capacité d'un système à produire un service équivalent avec une moindre consommation d'énergie, revêt une importance stratégique pour le développement du pays. Sur le plan géopolitique, investir dans l'efficacité énergétique permettrait de réduire, ou du moins contenir, la dépendance de la Turquie à l'égard de ses fournisseurs d'énergie. Très faiblement dotée en ressources énergétiques sur son territoire, la Turquie ne peut subvenir qu'à 26% de ses besoins énergétiques et reste dépendante à plus de 90% des importations de pétrole et de gaz. Sur le plan économique et financier, l'efficacité énergétique permet d'améliorer la compétitivité de l'industrie turque et réduire le déficit commercial auquel contribuent à hauteur de 60% les importations d'énergie. Sur le plan environnemental, l'AIE estime que l'efficacité énergétique représente le principal levier à la disposition de la Turquie pour tenir son objectif de réduire de 21% ses émissions de gaz à effet de serre entre 2021 et 2030 par rapport à un scénario business as usual.

La Turquie disposerait d'importants gisements d'efficacité énergétique qui restent à exploiter. L'intensité énergétique de l'économie turque, qui mesure la quantité d'énergie nécessaire pour produire une unité de PIB, est en effet 80% supérieure à celle de certaines économies européennes et 40% supérieure à la moyenne de l'OCDE. En outre, la tendance de ces dix dernières années rapproche la Turquie du profil des pays émergents : alors que l'intensité énergétique

moyenne des pays membres de l'AIE a reculé de 16,3% entre 2005 et 2015, celle de la Turquie a cru de 7,1% sur la période. Des gains substantiels ont ainsi été identifiés dans tous les secteurs. Le secteur industriel, qui représente 26% du PIB turc et consomme deux à trois fois plus d'énergie que ceux des autres pays de l'OCDE, pourrait réduire de 25% sa consommation d'énergie. Avec un parc de 9,1 millions de bâtiments et 100 000 nouvelles constructions par an, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments pourrait générer des gains d'efficacité énergétique d'environ 30%. Des gains importants sont également attendus dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture.

***L'Etat et les institutions financières internationales se sont fortement investis pour amorcer le développement de l'efficacité énergétique en Turquie***

La Turquie s'est dotée d'un cadre législatif étoffé, en ligne avec les directives européennes. La loi sur l'efficacité énergétique de mai 2007 a posé les fondations du cadre législatif relatif à l'efficacité énergétique, qui s'est renforcé au cours des années suivantes par la publication d'une douzaine de textes normatifs. Le cadre juridique turc converge de plus en plus avec les normes européennes : plusieurs directives européennes ont été transposées, à l'exemple des directives Eco-design et Eco-Label pour les appareils électriques (nécessaire dans le cadre de l'Union douanière) ou des directives sur la performance énergétique des bâtiments. Si la directive Efficacité énergétique n'est pas encore pleinement transposée, plusieurs mesures ont déjà été prises pour aligner la législation turque sur ce référentiel européen, à l'exemple du Plan d'action national pour l'efficacité énergétique (2017-2023) publié en janvier 2018.

Le cadre législatif est complété par plusieurs documents stratégiques qui fixent les principaux objectifs à atteindre dans chaque secteur. Dernière en date, la Stratégie énergétique nationale de la Turquie, présentée en 2017 par le ministère de l'Energie, consacre d'ailleurs l'efficacité énergétique comme une ressource énergétique domestique. Les autorités ont déployé une large palette d'outils de politiques publiques pour mettre en œuvre cette stratégie : des objectifs chiffrés (mais sans portée contraignante) ; des obligations légales ; des incitations économiques (dans le secteur industriel, l'Etat peut subventionner jusqu'à 30% les projets d'efficacité énergétique d'une valeur

inférieure à 1 M TRY ; dans le secteur des transports, l'achat de véhicules à faible émission de gaz à effet de serre est encouragé par une fiscalité avantageuse) ; des campagnes de sensibilisation à l'attention des entreprises et du grand public depuis les années 1980.

Le Plan d'action national pour l'efficacité énergétique, publié en janvier 2018 au terme de deux ans de préparation, s'inscrit dans la continuité de ces premières mesures. Il prévoit la mise en œuvre de 55 actions, transversales et sectorielles, qui mobiliseront tous les outils décrits ci-dessus et nécessiteront 10,9 Mds USD. Ce Plan représente une avancée importante à plusieurs égards : il fixe un nouvel objectif absolu de réduction de la consommation d'énergie plus adapté au profil de l'économie turque encore en croissance ; il fixe un calendrier précis pour la mise en œuvre de chaque action ainsi que l'administration responsable.

Les institutions financières internationales ont accompagné les efforts des pouvoirs publics depuis la fin des années 2000 par des programmes financiers et d'assistance technique. La BERD, la Banque mondiale et, dans une moindre mesure, les banques de développement nationales dont l'AFD, ont particulièrement investi pour développer l'efficacité énergétique en Turquie dans le contexte plus général de réorientation des flux financiers vers une économie bas carbone. Depuis 2009, la BERD a investi près de 2 milliards d'euros dans l'efficacité énergétique, principalement par la mise à disposition de lignes de crédits auprès de banques commerciales turques ; la Banque mondiale a également mené des programmes de financement similaires auprès du secteur privé ; les banques nationales ont adopté des stratégies similaires d'intermédiation bancaire bien qu'elles disposent de moyens moins importants. Entre 2004 et 2015, les engagements du Groupe AFD (dont sa filiale Proparco) dans le secteur énergétique ont dépassé 520 millions d'euros. Ces programmes de financement se doublent généralement d'une assistance technique afin de renforcer les capacités des institutions financières domestiques mais aussi de l'administration.

***La Turquie doit encore passer un cap pour atteindre ses objectifs***

L'administration turque doit encore renforcer ses capacités institutionnelles. Les récents rapports de la Banque mondiale et de l'AIE ont pointé les limites de l'architecture institutionnelle actuelle pour mettre en

œuvre une politique d'efficacité énergétique par nature transversale. Ces rapports recommandent ainsi la création d'une agence gouvernementale dédiée à l'efficacité énergétique qui disposerait de tout le spectre de compétences et de leviers nécessaires pour mettre en œuvre une telle politique. La Direction Générale des Energies Renouvelables, créée en 2011 par la fusion de plusieurs services, dispose théoriquement d'un mandat de coordination mais doit encore développer une vision d'ensemble.

Le marché turc de l'efficacité énergétique est insuffisamment développé, en dépit de la disponibilité de nombreux financements. Le lent développement de ce marché s'explique d'abord par la faiblesse de l'offre et de la demande : d'une part, l'offre d'entreprises présentes sur le marché de l'efficacité énergétique reste limitée et, dans le même temps, peu d'entreprises ont une surface financière suffisante pour développer des modèles d'affaires adaptés aux projets d'efficacité énergétique. D'autre part, la stimulation de la demande pourrait favoriser l'émergence d'un marché de l'efficacité énergétique. La possibilité pour les administrations de recourir à des contrats de performance énergétique, ouverte récemment par un décret de 2018, représente un premier pas important, qui permettra notamment à la Banque mondiale de financer la rénovation de 13 000 bâtiments municipaux dans le cadre d'un programme lancé fin 2018.

Le sujet de l'efficacité énergétique reste enfin absent du débat public. Malgré les quelques efforts menés par l'administration depuis les années 1980, le niveau d'information et de sensibilisation de la société turque est encore insuffisant pour observer les changements de comportements qu'appelle le développement de l'efficacité énergétique. Le sujet est très peu abordé par les médias et en particulier la presse (par ailleurs acquise aux positions du gouvernement et contrôlée à 90% par des proches du chef de l'Etat) à l'exception de la reprise des déclarations publiques du ministère de l'Energie et des Ressources naturelles.

Il n'existe pas non plus d'organisations non-gouvernementales engagées sur ces thématiques et reconnues sur la scène nationale. L'administration pourrait poursuivre son investissement dans la sensibilisation des nouvelles générations, à l'exemple du livre « Les aventures énergétiques d'Ali » (*Ali'nin Enerji Serüveni*), créé grâce à des fonds IPA et distribué depuis 2017 aux élèves du primaire et qui connaît un franc succès. Par ailleurs, il semblerait bénéfique de mettre en exergue, dans les campagnes de communication auprès du grand public et des entreprises, les gains économiques que peuvent générer l'efficacité énergétique sur le long terme. La majorité des PME turques sont par exemple réticentes à l'idée d'interrompre leurs activités temporairement pour installer de nouvelles machines pourtant plus efficaces et susceptibles d'améliorer la compétitivité de l'entreprise.

## ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI

<p><b>Monsieur Daniel GALLISSAIRES</b> Chef du SER d'Ankara - Turquie Téléphone : +90.312.405.49.19 Courriel : <a href="mailto:daniel.gallissaires@dgtrésor.gouv.fr">daniel.gallissaires@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Madame Fatma OZ SARAY</b> Assistante du Chef du SER d'Ankara Téléphone : +90.312.405.49.19 Courriel : <a href="mailto:fatma.ozsaray@dgtrésor.gouv.fr">fatma.ozsaray@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Tamer TASPINAR</b> Chauffeur et agent de service Téléphone : +90.312.405.49.39 Courriel : <a href="mailto:tamer.taspinar@dgtrésor.gouv.fr">tamer.taspinar@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Monsieur Jules PORTE</b> Adjoint au Chef du SER d'Ankara - Conseiller financier Téléphone : +90.312.405.49.23 Courriel : <a href="mailto:jules.porte@dgtrésor.gouv.fr">jules.porte@dgtrésor.gouv.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Ahmet M. AYDOGDU</b> Attaché financier Téléphone : +90.312.405.49.22 Courriel : <a href="mailto:ahmet.aydogdu@dgtrésor.gouv.fr">ahmet.aydogdu@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Madame Camille CHABE</b> Stagiaire Téléphone : +90.312.405.49.25 Courriel : <a href="mailto:camille.chabe@dgtrésor.gouv.fr">camille.chabe@dgtrésor.gouv.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Flavien MIE</b> Attaché économique Téléphone : +90.312.405.49.25 Courriel : <a href="mailto:flavien.mie@dgtrésor.gouv.fr">flavien.mie@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Monsieur Pierre AUTISSIER</b> Conseiller pour les affaires agricoles Téléphone : +90.312.405.49.27 Courriel : <a href="mailto:pierre.autissier@dgtrésor.gouv.fr">pierre.autissier@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Bozkurt OZSEREZLI</b> Attaché agricole Téléphone : +90.312.405.49.29 Courriel : <a href="mailto:bozkurt.ozserezli@dgtrésor.gouv.fr">bozkurt.ozserezli@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Madame Danièle SCALISI</b> Conseillère en développement durable Téléphone : +90.312.405.49.30 Courriel : <a href="mailto:danièle.scalisi@dgtrésor.gouv.fr">danièle.scalisi@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Berat DURMUS</b> Attaché développement durable Téléphone : +90.312.405.49.29 Courriel : <a href="mailto:berat.durmus@dgtrésor.gouv.fr">berat.durmus@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Monsieur Stephan DUBOST</b> Délégué du Chef du Service économique régional à Istanbul Téléphone : +90.212.251.98.77 Courriel : <a href="mailto:stephan.dubost@dgtrésor.gouv.fr">stephan.dubost@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Madame Burcu DEMIRDAG</b> Attachée énergies &amp; affaires industrielles Téléphone : +90.212.251.98.77 Courriel : <a href="mailto:burcu.demirdag@dgtrésor.gouv.fr">burcu.demirdag@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Madame Laure BORDAZ</b> Attachée économique Téléphone : +90.212.251.98.77 Courriel : <a href="mailto:laure.bordaz@dgtrésor.gouv.fr">laure.bordaz@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

### SE de Bakou

<p><b>Monsieur Serge KREBS</b> Chef du Service économique - Azerbaïdjan &amp; Turkménistan Téléphone : +994.12.490.81.33 Courriel : <a href="mailto:serge.krebs@dgtrésor.gouv.fr">serge.krebs@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Rashad ALIYEV</b> Assistant polyvalent Téléphone : +994.12.490.81.30 Courriel : <a href="mailto:rashad.aliyev@dgtrésor.gouv.fr">rashad.aliyev@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Monsieur Maxime JEBALI</b> Adjoint du CSE / Conseiller en développement durable Téléphone : +994.12.490.81.32 Courriel : <a href="mailto:maxime.jebali@dgtrésor.gouv.fr">maxime.jebali@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Alexandre JOAO</b> Attaché économique Téléphone : +994.12.490.81.30 Courriel : <a href="mailto:alexandre.joao@dgtrésor.gouv.fr">alexandre.joao@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>SE de Tbilissi</b></p> <p><b>Madame Ioulia SAUTHIER</b> Cheffe du Service économique - Géorgie Téléphone : +995.322.721.402 Courriel : <a href="mailto:ioulia.sauthier@dgtrésor.gouv.fr">ioulia.sauthier@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
---

**A noter** que le SER d'Ankara partage ses locaux avec le Service nucléaire régional (SNR) de l'Ambassade, composé de M. Philippe PIERRARD, Conseiller nucléaire [philippe.pierrard@cea.fr](mailto:philippe.pierrard@cea.fr), M. Henri Brunel, ([henri.brunel@cea.fr](mailto:henri.brunel@cea.fr)) et M. Christophe GOUJON ([christophe.goujon@cea.fr](mailto:christophe.goujon@cea.fr)) VIA attachés nucléaires ; ainsi qu'avec la représentation de l'AFD à Ankara. Un attaché douanier (M. Julien AUTRET [julien.autret@douane.finances.gouv.fr](mailto:julien.autret@douane.finances.gouv.fr)), basé à Sofia, est également en charge de la zone Turquie. Concernant les questions liées au Turkménistan, M. Ronan VENETZ, chef du Service économique d'Astana (Kazakhstan) peut aussi être mobilisé ([ronan.venetz@dgtrésor.gouv.fr](mailto:ronan.venetz@dgtrésor.gouv.fr)).

## CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE



### Données générales :

Superficie : 779 452 km<sup>2</sup>

Population : 80 810 525 (2017)

Régime politique : République présidentielle

Parti au pouvoir : AKP

Président de la République : M. Recep T. ERDOĞAN

Premier ministre : M. Binali Yildirim

Vice Premier ministre chargé de la coordination

économique : M. Mehmet ŞİMŞEK

Ministre des Finances : M. Naci AGBAL

Ministre de l'Économie: M. Nihat ZEYBEKCI

Monnaie : livre turque (TRY)

Au 01/06/2018 :

1 USD = 4,61563TRY

1 EUR = 5,40493TRY

Taux d'inflation annuel : 11,9% (2017)

Dettes publiques : 908,9 Mds TRY (2017 T3)

Importations : 234 Mds USD (2017)

Exportations : 157 Mds USD (2017)

## CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN

 <p><b>GÉORGIE</b></p>	<p><b>Superficie :</b> 69 700 km<sup>2</sup>  <b>Population :</b> 3 972 531 (2017)  <b>Régime politique :</b> République unitaire  <b>Parti au pouvoir :</b> Parti du Rêve  <b>Président de la République :</b> M. Guirgui Margvelachvili  <b>Premier ministre :</b> M. Guirgui Kvirikachvili  <b>Ministre des Finances :</b> M. Dimitri Kumsishvili  <b>Ministre de l'Economie et du développement durable :</b> M. Alexandre Jejevala  <b>Monnaie :</b> Lari (GEL)  <b>Au 01/06/2018 :</b>                      1 USD = 2,48471 GEL                      1 EUR = 2,90610 GEL  <b>Taux d'inflation annuel :</b> 4% (2016) ; 4,4% (prévisions 2017)  <b>Dettes publiques :</b> 45,5% du PIB (2016)  <b>Solde commercial :</b> -5,25 Mds USD (2017)</p>
 <p><b>AZERBAÏDJAN</b></p>	<p><b>Superficie :</b> 86 600 km<sup>2</sup>  <b>Population :</b> 9 898 085 (2017)  <b>Régime politique :</b> République présidentielle  <b>Parti au pouvoir :</b> Parti du Nouvel Azerbaïdjan  <b>Président de la République :</b> M. Ilham Aliyev  <b>Premier ministre :</b> M. Artur Rasi-Zade  <b>Ministre des Finances :</b> M. Samir Sharifov  <b>Monnaie :</b> Manat azerbaïdjanais (AZN)  <b>Au 01/06/2018 :</b>                      1 USD = 1,70141 AZN                      1 EUR = 1,98978 AZN  <b>Taux d'inflation annuel :</b> 12,9% (2017)  <b>Dettes publiques :</b> 55% du PIB (2017)  <b>Solde commercial :</b> +6,9 Mds USD (2017)</p>
 <p><b>TURKMÉNISTAN</b></p>	<p><b>Superficie :</b> 491 210 km<sup>2</sup>  <b>Population :</b> 5 758 075 (2017)  <b>Régime politique :</b> Présidentiel  <b>Parti au pouvoir :</b> Parti démocratique du Turkménistan  <b>Président de la République :</b> M. Gourbangouli Berdymoukhamedov  <b>Président du cabinet des Ministres :</b> M. Gourbangouli Berdymoukhamedov  <b>Ministre de l'Economie &amp; des Finances :</b> M. Batyr Bazarov  <b>Monnaie :</b> Manat Turkmène (TMT)  <b>Au 01/06/2018 :</b>                      1 USD = 3,50000 TMT                      1 EUR = 4,09395 TMT  <b>Taux d'inflation annuel :</b> 6,17% (2016) ; 3,5% (prévisions 2017)  <b>Dettes publiques :</b> 10,7% du PIB (2016)  <b>Solde commercial :</b> +4 Mds USD (2016)</p>

### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Ankara (adresser les demandes à [ankara@dgtresor.gouv.fr](mailto:ankara@dgtresor.gouv.fr)).

### Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

### Service Économique Régional

Adresse : B.P. n° 1  
 Iran Caddesi, Karum Is Merkezi n°21, Asansör E, n°444, Kat.6, Kavaklıdere  
 Ankara 06680, TURQUIE

**Directeur de la publication :** Daniel Gallissaires.

**Avec les contributions de :** Rashad Aliyev, Pierre Autissier, Laure Bordaz, Romain Boulanger, Berat Durmus, Daniel Gallissaires, Alexandre Joao, Serge Krebs, Flavien Mie, Bozkurt Ozserzeli, Jules Porte.  
 Version du 1<sup>er</sup> juin 2018.